

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DPA 14** Réhabilitation et extension du cinéma « LE LOUXOR » - Marché de travaux - Indemnisation d'une entreprise.

**MM. Bruno JULLIARD et Jacques BAUDRIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation de la société VALLEE dans le cadre des travaux de réhabilitation du cinéma « LE LOUXOR » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la société VALLEE dans le cadre des travaux de réhabilitation du cinéma « LE LOUXOR » (10e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, nature 2313, rubrique 314, mission 02000-99-010, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**